

Les aspirations des salariés du privé, dont les Gilets jaunes, en matière de salaires.

Définition : Sont désignés par “salariés”, les salariés du privé interrogés, y compris dirigeants salariés.

Le salaire actuel des salariés

Si le salaire moyen des Français est de 2.250 €, il est de 1944,30€ en l'occurrence chez les salariés interrogés. Le salaire médian net se situant autour de 1650 €.

14 % des salariés ont un salaire net de 3000 €. et plus Cette moyenne passe à 48 % chez les cadres supérieurs, 39 % chez les dirigeants salariés. Précision faite que ces derniers peuvent également bénéficier de revenus issus de dividendes.

Si on se base sur le niveau d'études, il n'y a que les diplômés du 2ème ou 3ème cycle qui vont bien au-delà de la moyenne gagnant 3000 € et plus (34 %). Les diplômés du premier cycle sont à 11 %. Les autres bien en deçà encore (< 7 %)

D'un point de vue politique, on retrouvera une proportion plus importante de salariés aux revenus dépassant les 3000 € plus proches de la politique actuelle de LR (25 %) et LREM (25%).

Niveau de satisfaction vis à vis des salaires

Avec 55 % en moyenne, la majorité des salariés ne sont pas satisfaits de leur salaire actuel. Les plus insatisfaits sont ceux dont le salaire net se situe entre 1000 et 1500 €. Ils sont 75 % en moyenne. Alors qu'on note que ceux se situant dans la tranche du dessous, gagnant moins de 1000 €, s'ils restent majoritairement insatisfaits (66 %), sont toutefois moins nombreux que ceux de la tranche du dessus.

On peut émettre l'hypothèse que ces derniers sont peut-être plus nombreux à être éligibles aux prestations sociales. Ce qui interroge sur la perception de la classe moyenne basse d'un déclassement par rapport à la classe moyenne supérieure. Et sur l'incitation à travailler plus pour gagner peut-être à peine plus que les salariés percevant en complément des prestations sociales.

Les soutiens du mouvement des Gilets jaunes sont plus nombreux que la moyenne à être insatisfaits de leur salaire (60 %). Il en est de même pour les électeurs qui ont voté Jean-Luc Mélenchon à la Présidentielle (60 %) et Marine Le Pen (65 %). Alors que le contraire s'opère chez ceux qui ont voté Emmanuel Macron. 60 % d'entre eux étant satisfaits de leur salaire.

Perspectives d'augmentation

63 % des salariés n'entrevoient pas de perspectives d'augmentation de leur salaire. Pour ceux qui gagnent moins de 1000 € le pourcentage s'élève à 77 %. Pour la tranche du dessus (de 1000 à 1500 €), 71 %.

En revanche, les salariés de plus de 3000 € pensent pour 60% d'entre eux avoir encore une marge de progression.

Quelle augmentation de salaire souhaitée par les salariés ?

Pour que la majorité des salariés soient satisfaits de leur salaire, il faudrait qu'en moyenne celui-ci augmente de 512 €. Or, cette moyenne prend en compte notamment les salariés gagnant 3000 € et plus dont 71 % souhaiteraient un niveau d'augmentation bien plus important que la majorité des salariés. (735,60 € en moyenne).

Si on calcule le montant médian d'augmentation de salaire souhaitée par l'ensemble des salariés, il est environ de 375 €. Donc pour que les salariés du privé soient en majorité satisfaits de leur salaire, il faudrait que leur salaire médian soit majoré d'au moins 375 €. Ce qui ramènerait ce salaire médian à 2025 €. Alors qu'il est de 1650 € actuellement.

Aspiration des Gilets jaunes concernant leur salaire

Depuis le 1er janvier 2019, le montant mensuel du Smic net est d'environ 1201 € net. Si on se penche sur la tranche des salariés dans laquelle se trouvent les Smicards, à savoir 1000€/1499 €, l'augmentation souhaitée des Smicards seraient de 358 € environ. Donc pour que la majorité des Smicards soient satisfaits, il faudrait que le SMIC passe à 1559 €, au moins.

Les Gilets jaunes se trouvent sociologiquement et majoritairement dans les tranches de salaires entre le SMIC et 2000 €.

Pour que les salariés des tranches 1000€/1499€ et 1500€/1999 € soient en majorité satisfaits, leur salaire devrait augmenter au moins de 350/ 360 €.

Peu ou prou comme les Smicards.

Serait-ce là le montant d'augmentation vers lequel il faudrait tendre pour apaiser les esprits et le climat social ?

Quelles répercussions du PAS et de la “prime Macron” sur les salariés du privé ?

Le “salaire net” vers un changement de définition ?

Avant le PAS, l'écrasante majorité des salariés (95 %) définissaient “le salaire net” comme étant celui restant après prélèvement des cotisations sociales/charges salariales et avant l'impôt sur le revenu.

Depuis le PAS, la définition a changé pour 63 % des salariés. Lesquels définissent désormais “le salaire net” comme étant celui restant après prélèvement des cotisations sociales/charges salariales et après prélèvement du montant de l'impôt sur le revenu.

Ce qu'on pourrait qualifier en quelque sorte de glissement sémantique n'aura-t-il pas comme conséquence d'éluder, d'une certaine manière, l'existence même de l'impôt sur le revenu ? Et de rapprocher sensiblement les montants des “salaires net” des contribuables à l'IR non imposables et imposables ? Rendrant la ligne de démarcation plus floue ?

Des erreurs sur le PAS ?

Si plus de 75 % des salariés en moyenne n'ont constaté aucune erreur lors du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source, il n'en est pas de même pour les dirigeants salariés. Puisque la moitié d'entre eux (51%) ont relevé des erreurs. Erreurs de la part des Impôts, effectives ou supposées ?

Les dirigeants ont la possibilité de se rémunérer soit en salaires, soit en dividendes. Aussi, certains dirigeants salariés ont pu être tentés de charger leur salaire plutôt que leurs dividendes, du fait de l'année blanche de 2018. Selon cette étude, 57 % des dirigeants salariés se sont augmentés.

Seulement voilà, la Loi de Finances de 2017, en prévision de cette possible « optimisation fiscale » a mis en place un dispositif rectificatif prenant en compte l'année parmi celles 2015, 2016 et 2017, lors de laquelle le revenu était le plus important. Si celui de l'année 2018 y était supérieur.

Les erreurs relevées par ses dirigeants salariés seraient-elles inhérentes à une confusion concernant ce dispositif « anti-optimisation fiscale » ?

L'impact de la “Prime Macron”

Les salariés du privé qui ont bénéficié le plus de la “prime Macron” sont ceux travaillant dans les entreprises de plus de 500 salariés (39 %).

Certaines de ces entreprises n'auraient-elles pas profiter de l'effet d'aubaine que pouvait représenter cette prime défiscalisée, pour réduire les primes habituelles soumises, elles, aux cotisations et prélèvements sociaux ?

Si le montant des primes Macron et celui des primes versées en 2018 sont peu ou prou les mêmes, ne pourra-t-on pas en déduire que la « prime Macron » aura “coûté” à l'État, un manque de rentrées fiscales ?

Parmi les 29 % de salariés à avoir bénéficié de la « prime Macron », 42 % l'ont entièrement dépensée, 40 % l'ont en partie dépensée et 18 % l'ont mise entièrement de côté.

On notera que parmi les personnes gagnant 3000 € et plus, 23 % ont entièrement épargné cette somme. Contrairement à ceux gagnant moins de 1000 € chez lesquels on n'en trouve aucun.

On peut supposer néanmoins que les sommes dépensées grâce à cette “prime Macron” auront eu un tant soit peu un impact sur la consommation. Suffisamment ?

Prime Macron, Prélèvement à la source, revendications salariales...

Les salariés français et leur salaire

Rapport d'étude pour
Salaire-brut-en-net.fr

22 avril 2019

Contacts Ifop :

Pôle Politique / Actualités

François KRAUS / Paul CEBILLE

TEL : 01 72 34 94 64 / 06 61 00 37 76

francois.kraus@ifop.com





Etude réalisée par l'Ifop pour Salaire-brut-en-net.fr



Echantillon	Méthodologie	Mode de recueil
		
L'enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 1057 salariés d'entreprises privées et publiques résidant en France métropolitaine.	La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas au regard : ▪ De critères sociodémographiques : sexe de l'individu ; âge de l'individu ; ▪ De critères socioprofessionnels : profession de l'individu ; ▪ De critères géographiques : région et taille de l'unité urbaine de la commune résidence <i>Ces quotas ont été définis à partir des données de l'INSEE pour la population âgée de 18 ans et plus résidant en métropole (Enquête Emploi 2015).</i>	Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 8 au 13 avril 2019.



IMPORTANT : Si vous citez cette étude, merci de vous conformer à la [loi du 25 avril 2016](#) qui impose de citer le nom de l'institut de sondage, le nom et la qualité du commanditaire, le nombre des personnes interrogées ainsi que les dates auxquelles il a été procédé aux interrogations. L'Ifop rappelle que « le fait de publier ou laisser publier, diffuser ou laisser diffuser un sondage en violation de la présente loi et des textes réglementaires applicables » est désormais puni d'une **amende de 75 000 €**.

POUR CITER CETTE ETUDE, IL FAUT UTILISER A MINIMA LA FORMULATION SUIVANTE :

« Étude Ifop pour [Salaire-brut-en-net.fr](#) réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 8 au 13 avril 2019 auprès d'un échantillon représentatif de 1057 salariés d'entreprises privées et publiques résidant en France métropolitaine. »

AI Le niveau de connaissance sur les différentes notions de salaires depuis le prélèvement à la source



Ce que les salariés français croient savoir

QUESTION : Personnellement, savez-vous aujourd'hui à quoi correspond précisément...?
Base : à tous

Réponses : « OUI »



Un salaire "brut"

95



Un salaire "net"

95



Un salaire "net d'impôt"

84

Ce qu'ils savent en réalité

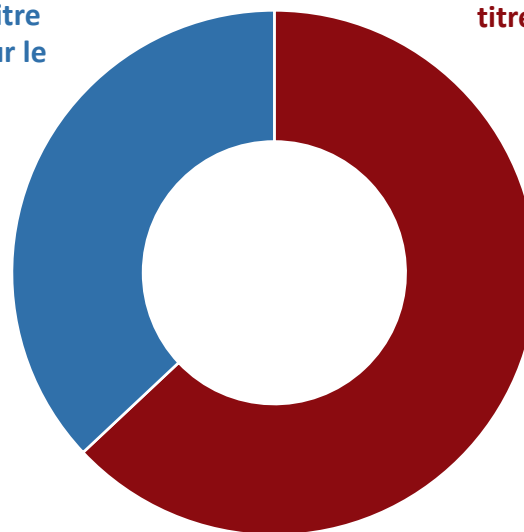
QUESTION : Et depuis que vous êtes passé au prélèvement à la source, à quoi faites-vous référence quand vous parlez de « salaire net » ?
Base : à tous



FAUX

Au salaire avant
le montant
prélevé au titre
de l'impôt sur le
revenu
37%

Au salaire après le
montant prélevé au
titre de l'impôt sur
le revenu
63%





Zoom sur le profil des salariés qui font référence au salaire avant le montant prélevé au titre de l'impôt sur le revenu quand ils parlent de « salaire net »



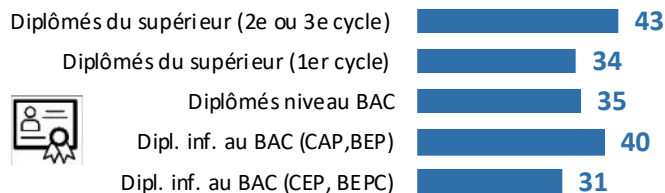
Note de lecture : 45% des jeunes de moins de 25 ans sont dans cette situation

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à **37%**

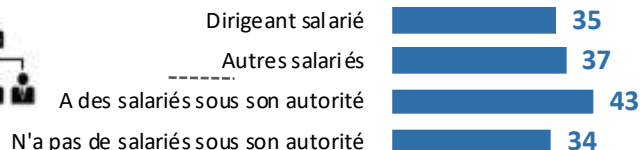
Age



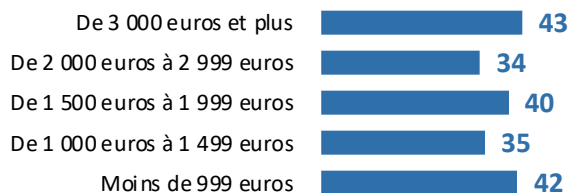
Niveau de diplôme



Statut de l'interviewé



Montant mensuel de son salaire net



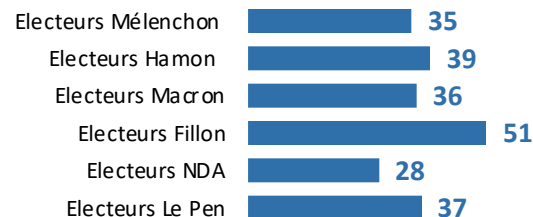
Taille de l'agglomération



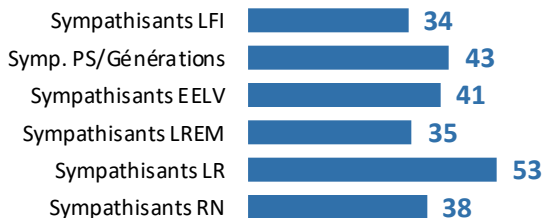
Région



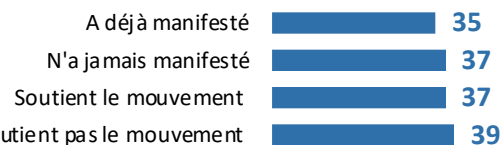
Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



Proximité politique actuelle



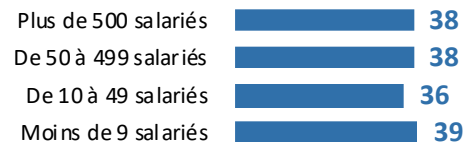
Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise



Satisfaction du montant actuel de son salaire

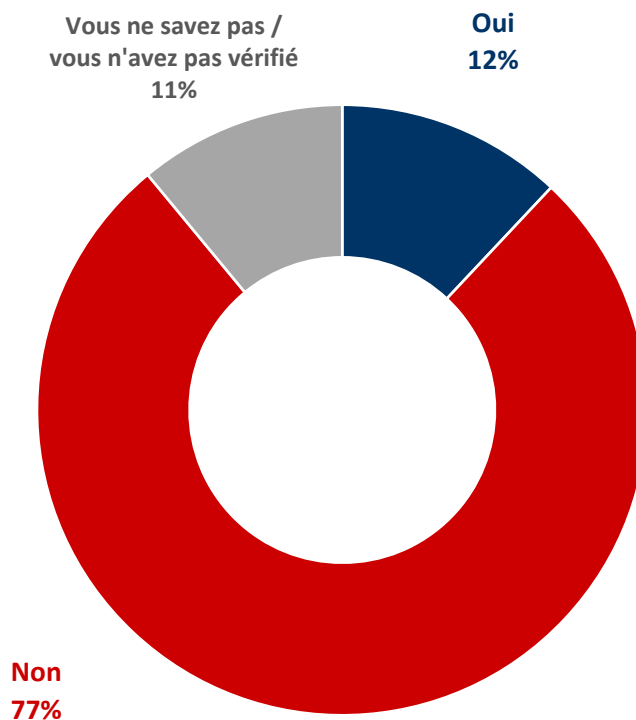




QUESTION : Depuis le mois de janvier, votre impôt sur le revenu est directement prélevé sur votre salaire par votre employeur.

Base : à tous

Personnellement, avez-vous observé des erreurs lors du prélèvement à la source de l'impôt depuis le mois de janvier ?





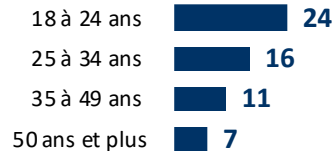
Zoom sur le profil des salariés d'entreprises ayant observé des erreurs lors du prélèvement à la source de l'impôt depuis le mois de janvier



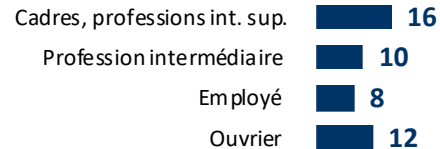
Note de lecture : 51% des dirigeants salariés ont observé des erreurs

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à 12%

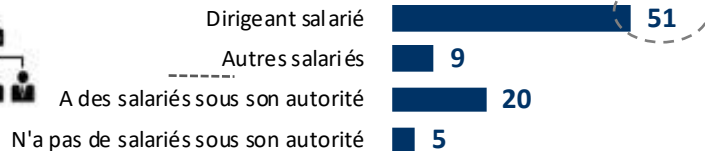
Age



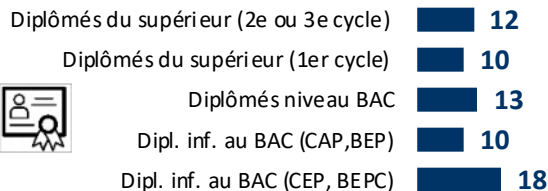
Catégorie socioprofessionnelle



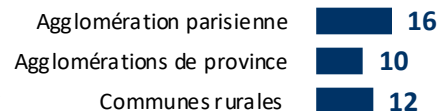
Statut de l'interviewé



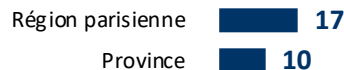
Niveau de diplôme



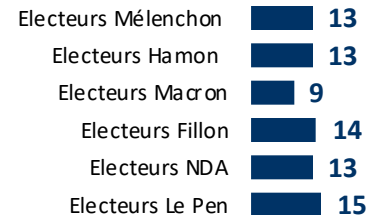
Taille de l'agglomération



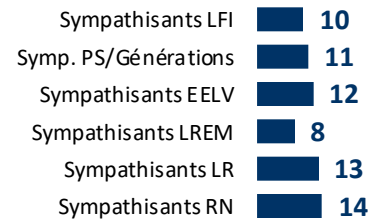
Région



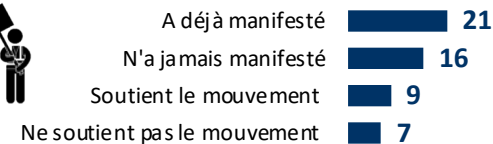
Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



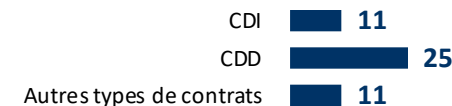
Proximité politique actuelle



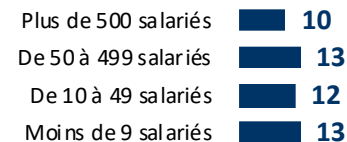
Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise



Satisfaction du montant actuel de son salaire



B I Le salaire actuel des Français et leurs aspirations salariales



QUESTION : Le salaire « net » correspond au montant de la rémunération d'un salarié...

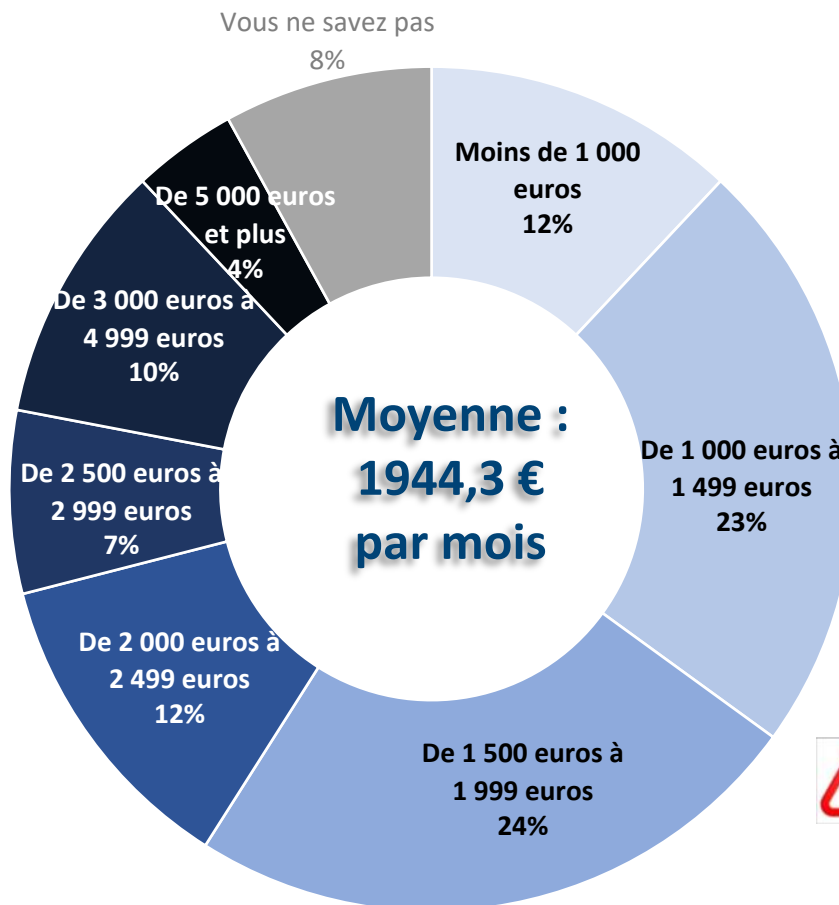
Base : à tous

... APRES la soustraction des cotisations sociales et des charges salariales

... mais AVANT le prélèvement à la source effectué par le fisc au titre de l'impôt sur le revenu (depuis janvier 2019)

Au regard de ces précisions, pouvez-vous indiquer quel est actuellement le montant mensuel de votre "salaire net" ?

Question ouverte – Réponses non suggérées



Salaire moyen pour l'ensemble des salariés d'une entreprise (privée ou publique) ou d'une association quel que soit le volume de travail qu'ils ont réalisé (temps plein ou temps partiel). Cette moyenne n'est donc pas comparable aux moyennes généralement disponibles qui sont calculées en équivalent temps plein (EQTP)



Zoom sur le profil des salariés d'entreprises ayant un salaire net supérieur à 3000 €



Note de lecture : 39% des dirigeants salariés ont un salaire net supérieur à 3000 €

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à **14%**

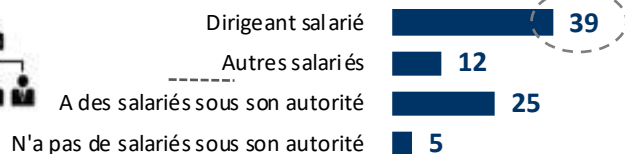
Age



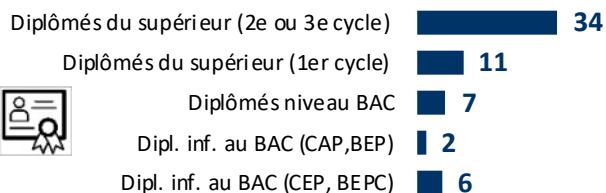
Catégorie socioprofessionnelle



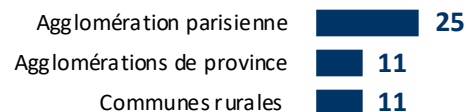
Statut de l'interviewé



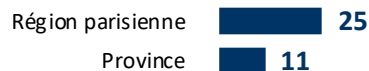
Niveau de diplôme



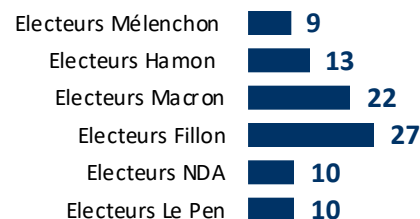
Taille de l'agglomération



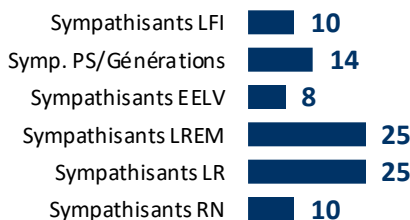
Région



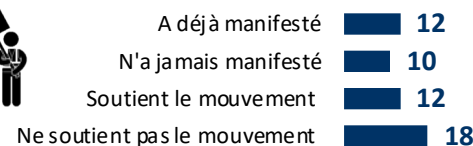
Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



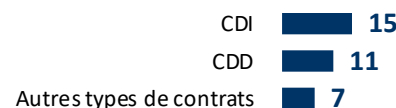
Proximité politique actuelle



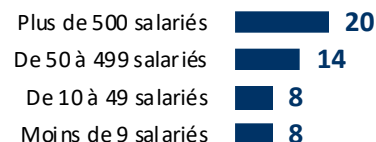
Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise



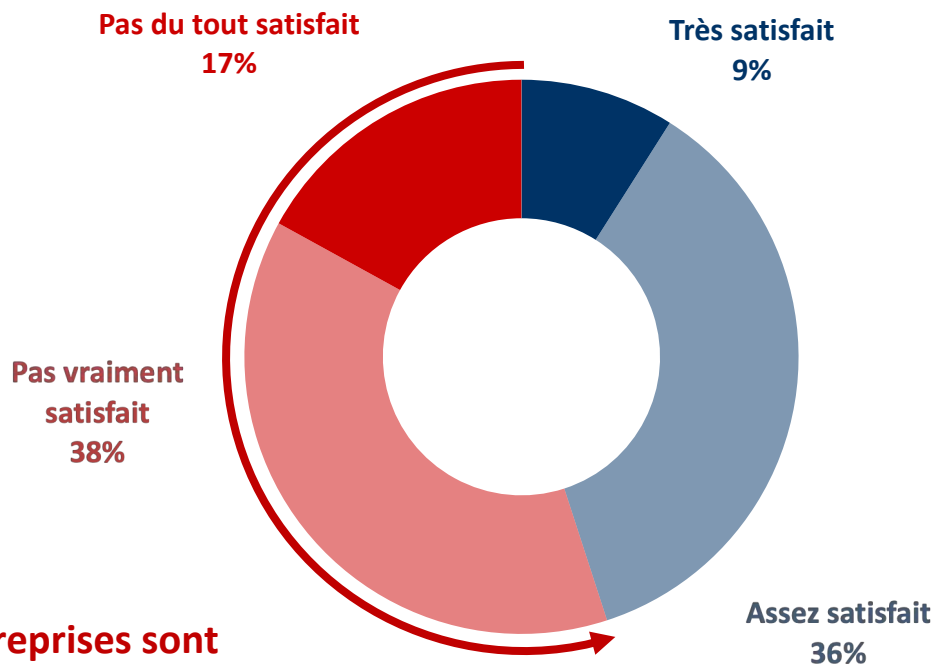
Satisfaction du montant actuel de son salaire





QUESTION : Personnellement, diriez-vous que vous êtes satisfait du montant actuel de votre salaire ?

Base : à tous



55%

des salariés d'entreprises sont
insatisfaits du montant actuel de leur salaire



Zoom sur le profil des salariés d'entreprises insatisfaits du montant actuel de leur salaire



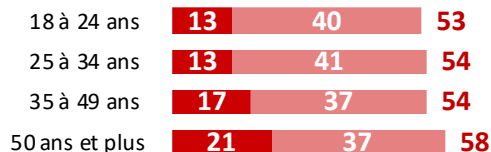
Note de lecture : 67% des ouvriers ne sont pas satisfaits du montant actuel de leur salaire

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à **55%**

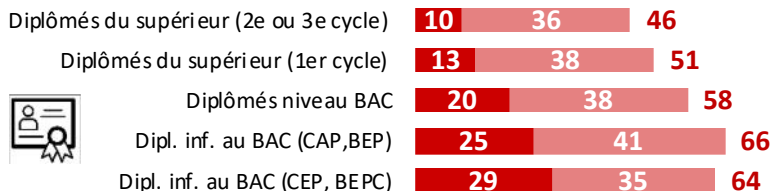
Age

Très
satisfaits

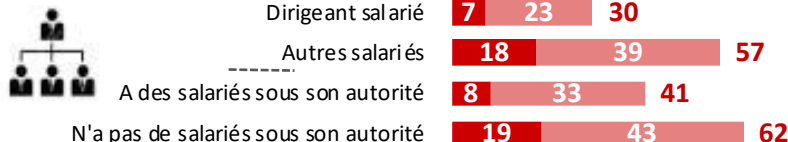
Assez
satisfaits



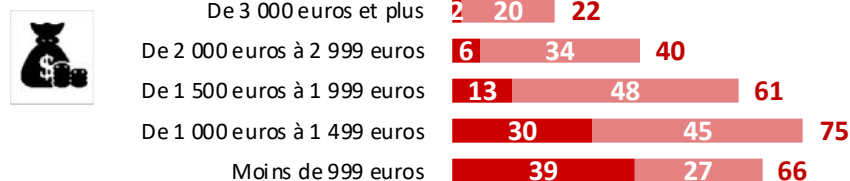
Niveau de diplôme



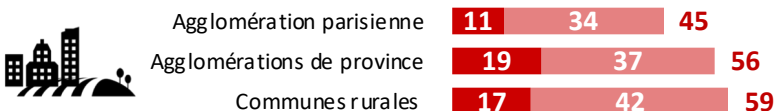
Statut de l'interviewé



Montant mensuel de son salaire net



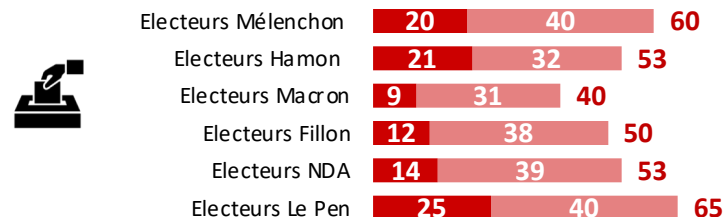
Taille de l'agglomération



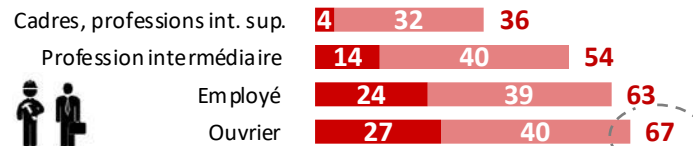
Région



Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



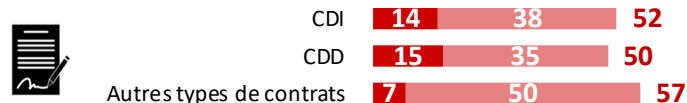
Catégorie socioprofessionnelle



Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise

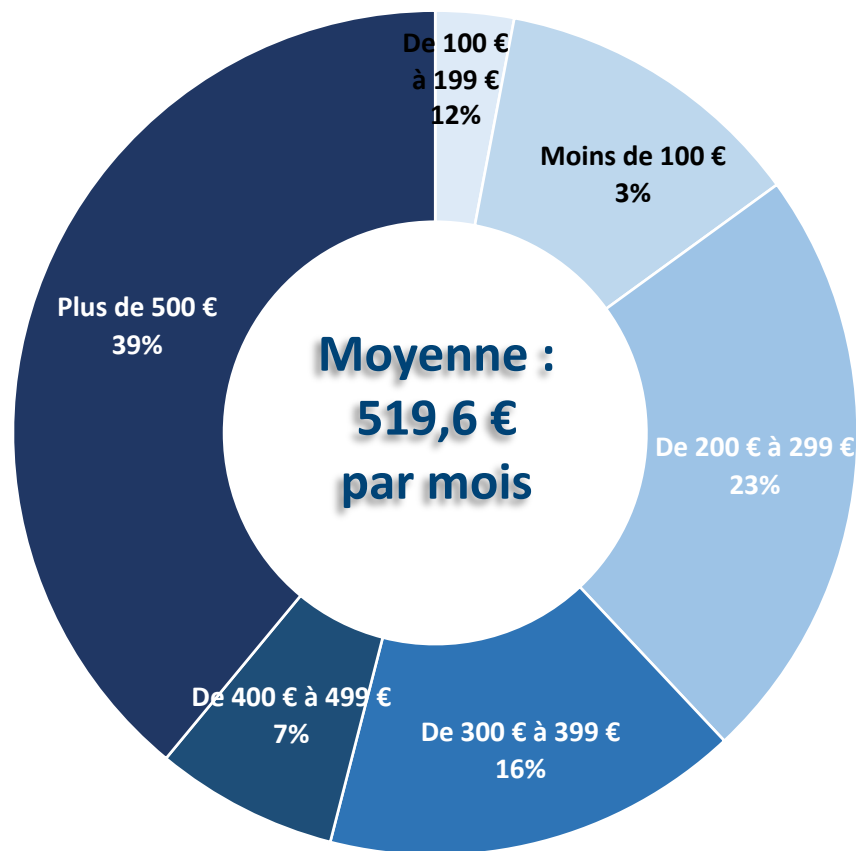


QUESTION : Tout en restant raisonnable, de combien d'euros votre salaire mensuel « net » devrait-il être augmenté pour que vous en soyez en pleinement satisfait ?

Base : aux salariés insatisfaits par leur salaire actuel, soit 55% de l'échantillon



Question ouverte – Réponses non suggérées





Zoom sur le profil des salariés d'entreprises estimant qu'une hausse de salaire de 500 € les rendrait pleinement satisfaits de leur rémunération



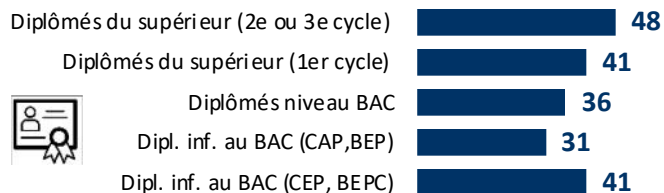
Note de lecture : 68% des cadres et professions intellectuelles supérieures partagent cet avis

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à **39%**

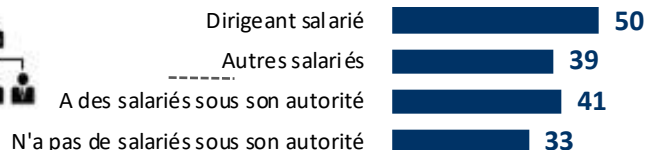
Age



Niveau de diplôme



Statut de l'interviewé



Montant mensuel de son salaire net



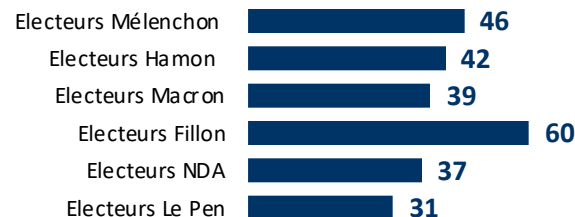
Taille de l'agglomération



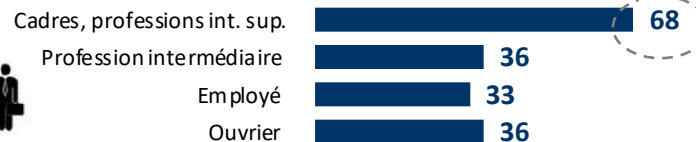
Région



Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



Catégorie socioprofessionnelle



Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise



Satisfaction du montant actuel de son salaire

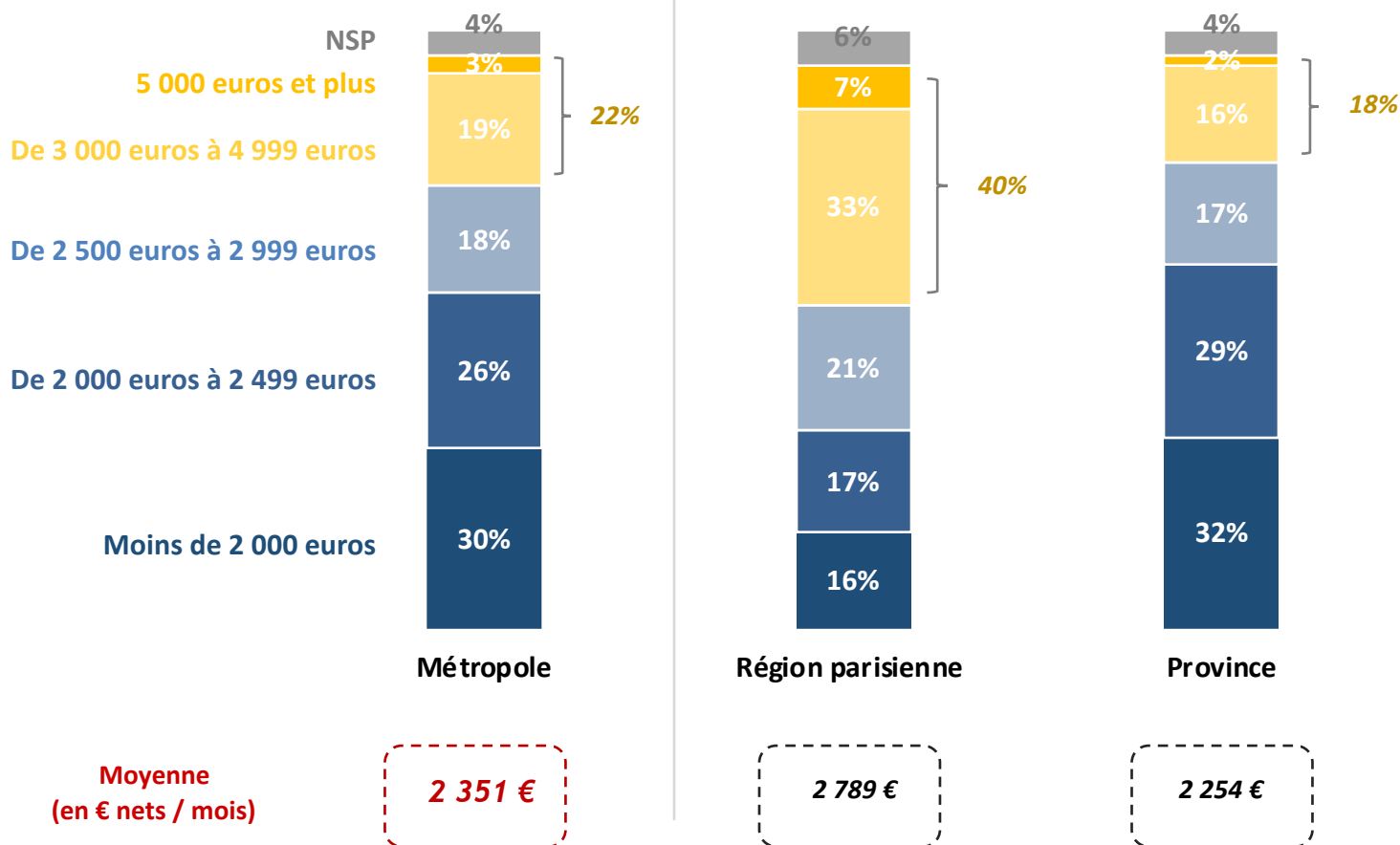


QUESTION : Selon vous, à partir de quel salaire mensuel net peut-on dire que l'on gagne bien sa vie aujourd'hui, dans votre région ?

Base : à tous

Question ouverte – Réponses non suggérées

Réponses en fonction de la région





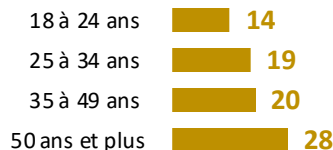
Zoom sur le profil des salariés d'entreprises estimant que l'on gagne bien sa vie aujourd'hui dans leur région à partir de 3000 €



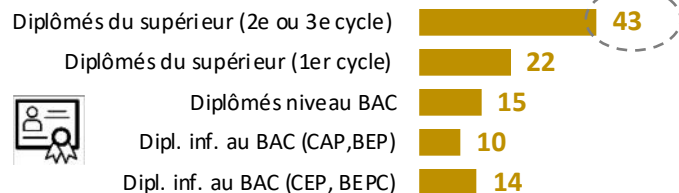
Note de lecture : 40% des salariés de la région parisienne partagent cet avis

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à **22%**

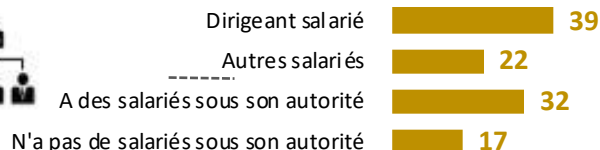
Age



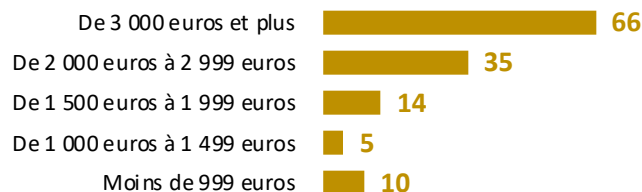
Niveau de diplôme



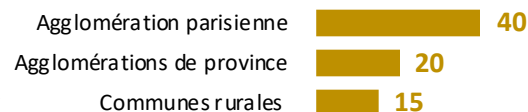
Statut de l'interviewé



Montant mensuel de son salaire net



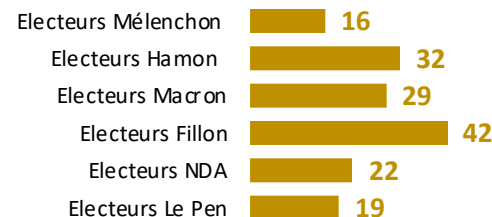
Taille de l'agglomération



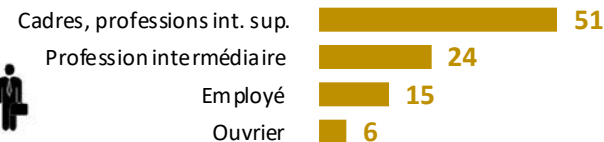
Région



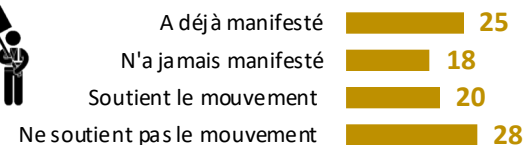
Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



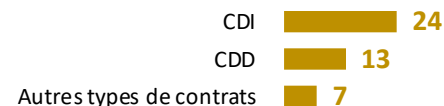
Catégorie socioprofessionnelle



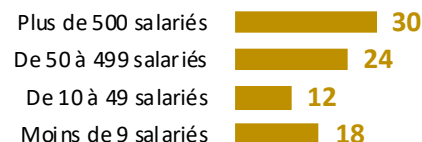
Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise



Satisfaction du montant actuel de son salaire



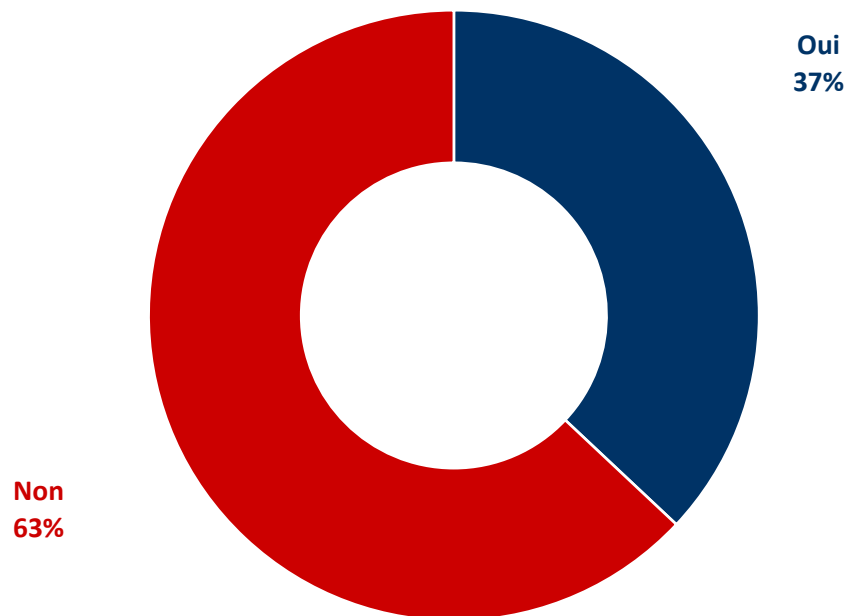
C Les augmentations salariales dont les Français ont bénéficié





QUESTION : Le travail que vous exercez actuellement, vous offre-t-il des possibilités réelles d'augmentation de salaire ?

Base : à tous





Zoom sur le profil des salariés d'entreprises ayant des possibilités réelles d'augmentation de salaire dans leur travail actuel



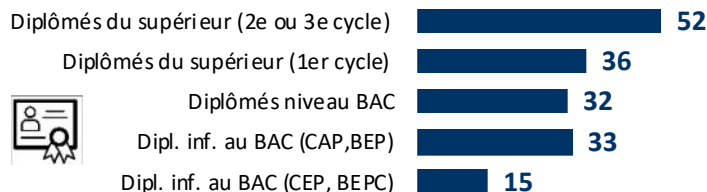
Note de lecture : 68% des dirigeants salariés ont des possibilités d'augmentation de leur salaire

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à **37%**

Age



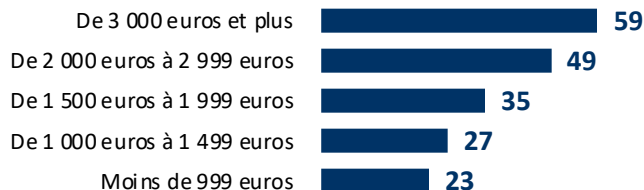
Niveau de diplôme



Statut de l'interviewé



Montant mensuel de son salaire net



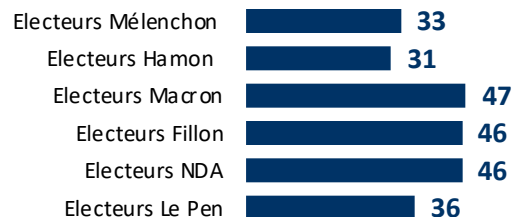
Taille de l'agglomération



Région



Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



Catégorie socioprofessionnelle



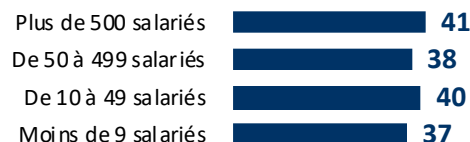
Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise



Satisfaction du montant actuel de son salaire



QUESTION : Personnellement, avez-vous bénéficié en ce début de l'année 2019...?

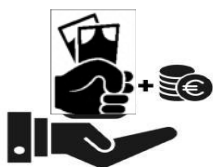
Base : à tous



de la « prime Macron », c'est-à-dire de la prime exceptionnelle défiscalisée annoncée par le chef de l'Etat en pleine crise des gilets jaunes



d'une prime de la part de votre employeur, c'est-à-dire d'une somme versée en supplément du salaire habituel



d'une augmentation de salaire



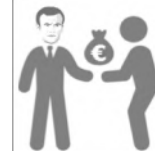
d'une autre forme de rémunération (ex : intéressement...)



■ Oui ■ Non ■ Pas concerné/Pas possible de l'obtenir



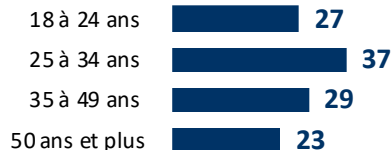
Zoom sur le profil des salariés d'entreprises ayant bénéficié de la « prime Macron »



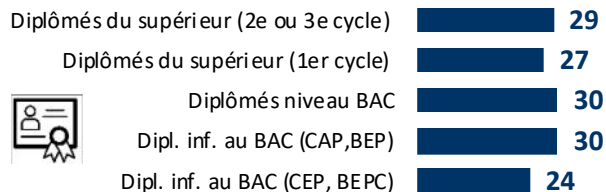
Note de lecture : 38% des entreprises de plus de 500 salariés ont bénéficié de la « prime Macron »

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à **29%**

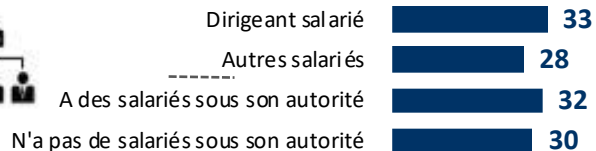
Age



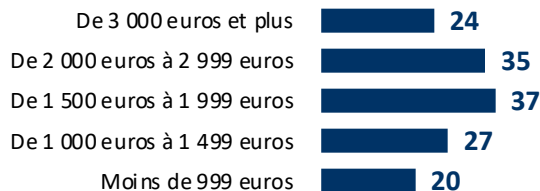
Niveau de diplôme



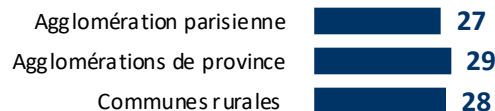
Statut de l'interviewé



Montant mensuel de son salaire net



Taille de l'agglomération



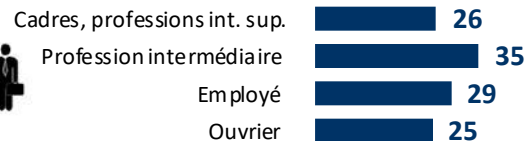
Région



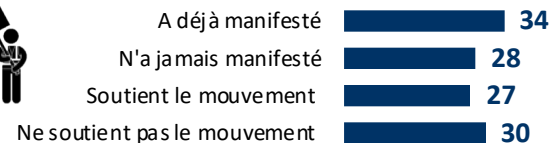
Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



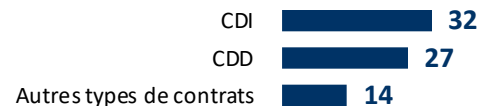
Catégorie socioprofessionnelle



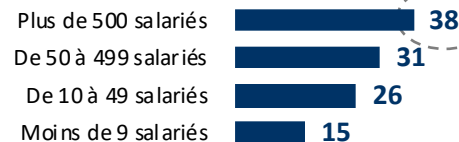
Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise



Satisfaction du montant actuel de son salaire





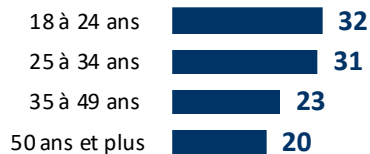
Zoom sur le profil des salariés d'entreprises ayant bénéficié d'une augmentation de salaire



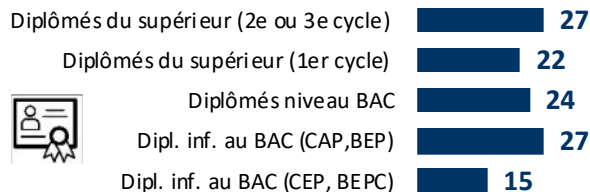
Note de lecture : 57% des dirigeants salariés ont bénéficié d'une augmentation de salaire

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à **24%**

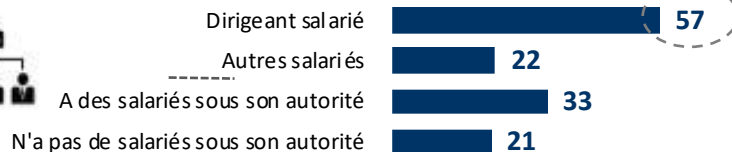
Age



Niveau de diplôme



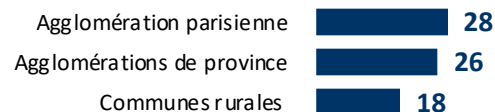
Statut de l'interviewé



Montant mensuel de son salaire net



Taille de l'agglomération



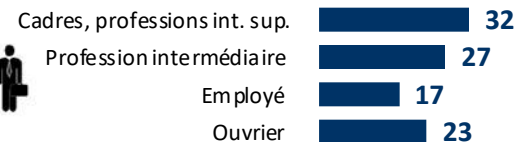
Région



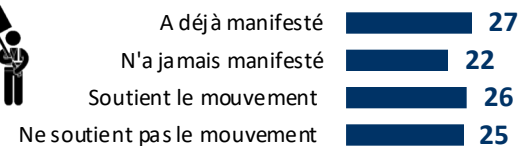
Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



Catégorie socioprofessionnelle



Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise



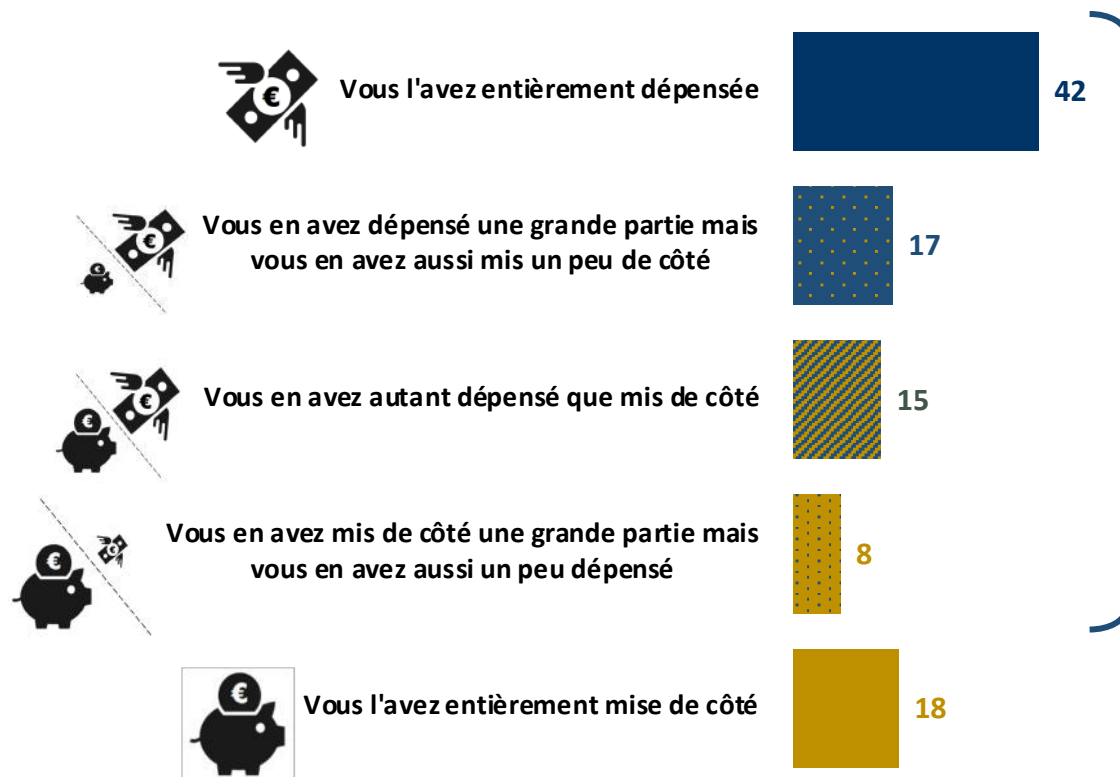
Satisfaction du montant actuel de son salaire





QUESTION : Qu'avez-vous fait de la « prime Macron », c'est-à-dire de la prime exceptionnelle défiscalisée annoncée par le chef de l'Etat ?

Base : aux salariés ayant bénéficié de la prime « Macron », soit 29% de l'échantillon



82%

des salariés d'entreprises déclarent avoir dépensé totalement ou en partie leur « prime Macron »



Zoom sur le profil des salariés d'entreprises ayant entièrement dépensé leur « prime Macron »



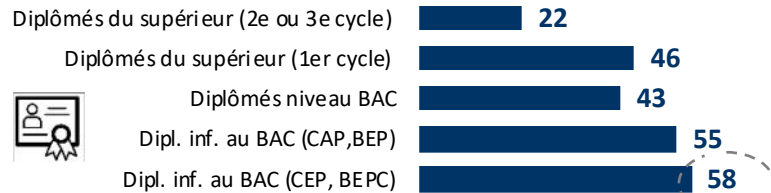
Note de lecture : 58% des diplômés inférieurs au Bac ont dépensé leur « prime Macron »

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à **42%**

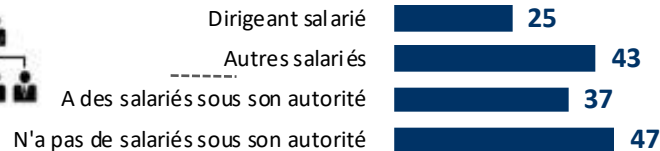
Age



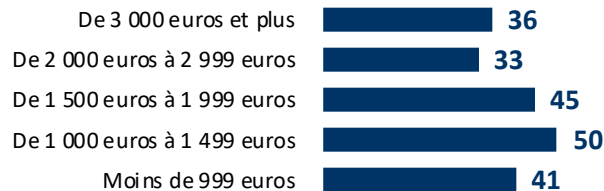
Niveau de diplôme



Statut de l'interviewé



Montant mensuel de son salaire net



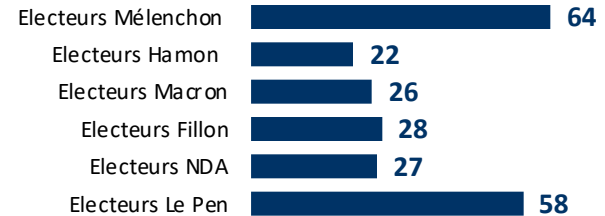
Taille de l'agglomération



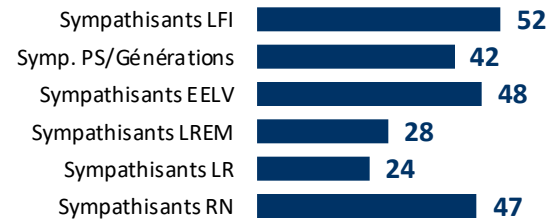
Région



Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



Proximité politique actuelle



Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise

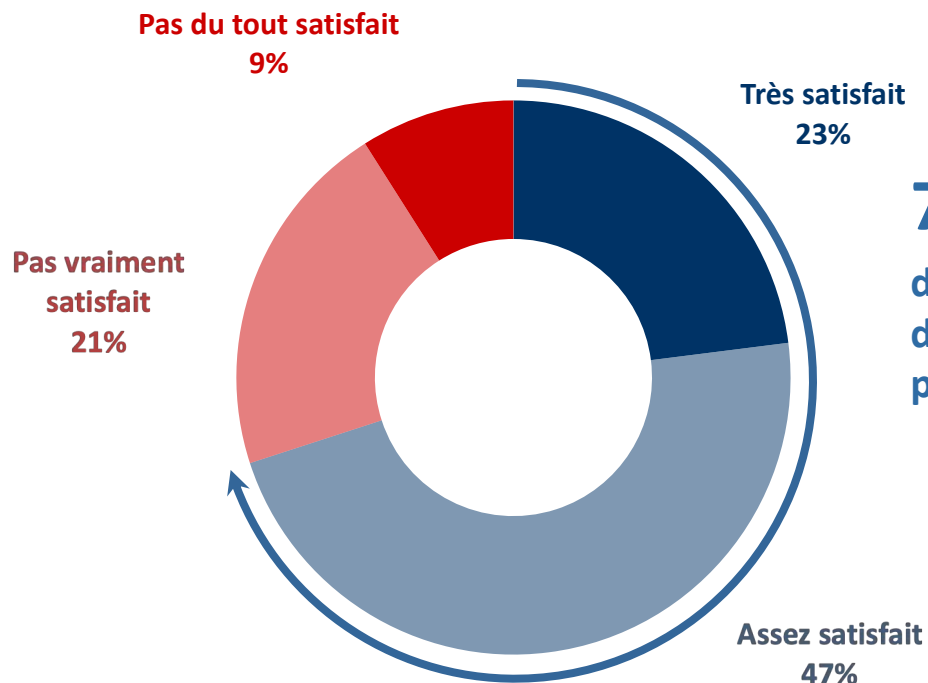


Satisfaction du montant actuel de son salaire



QUESTION : Si oui, êtes-vous satisfait de l'augmentation de salaire que vous avez obtenu pour l'année 2019 ?

Base : aux salariés ayant bénéficié d'une augmentation de salaire, soit 24% de l'échantillon



70%

des salariés d'entreprises sont satisfaits de l'augmentation de salaire obtenu pour l'année 2019



Zoom sur le profil des salariés d'entreprises satisfaits de l'augmentation de salaire obtenue pour l'année 2019



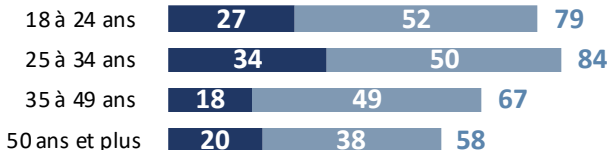
Note de lecture : 80% des cadres et professions intellectuelles supérieures sont satisfaits

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés d'entreprises se situe à **70%**

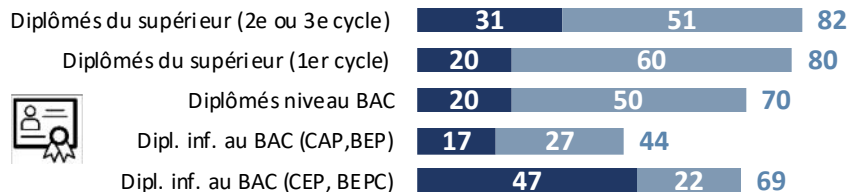
Très satisfaits **Assez satisfaits**

Total

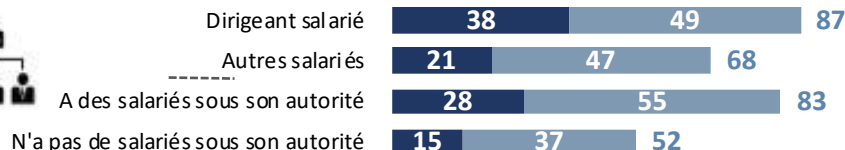
Age



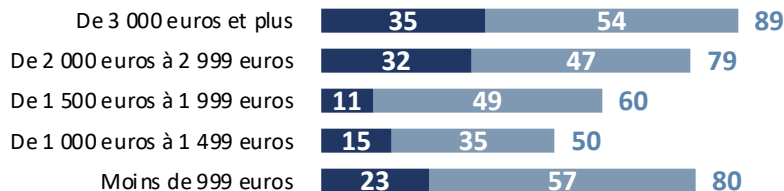
Niveau de diplôme



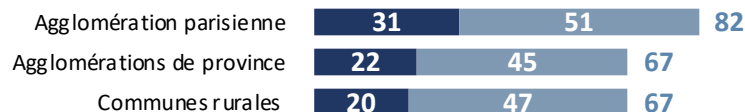
Statut de l'interviewé



Montant mensuel de son salaire net



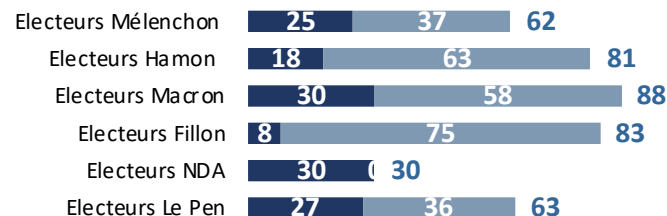
Taille de l'agglomération



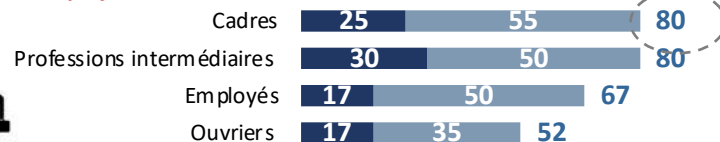
Région



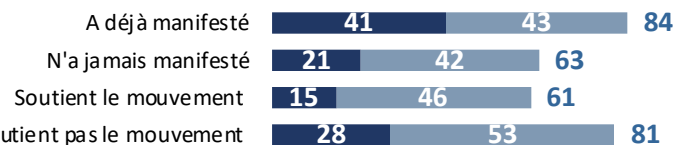
Vote à l'élection présidentielle (1er tour)



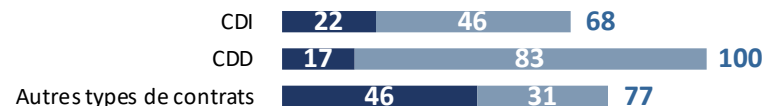
Catégorie socioprofessionnelle



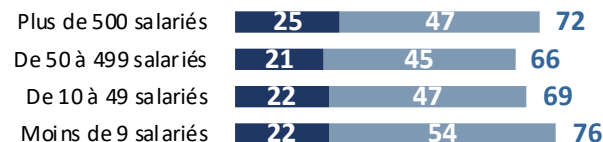
Proximité avec le mouvement des gilets jaunes



Type de contrat de travail détenu



Taille de l'entreprise



Satisfaction du montant actuel de son salaire

